

## **GE-Transfer**

**Transfert du dispositif « Groupements d'employeurs » de la France vers l'Allemagne puis dans d'autres pays européens**

### **Porteur du projet**

Bundesverband Mittelständische Wirtschaft e.V.  
Leipziger Platz 15  
10117 Berlin  
Contact: R. Eisele  
0049 30 533206-24  
ruediger.eisele@bvmw.de

### **Coordination**

tamen. GmbH  
Feurigstrasse 54  
10827 Berlin  
Contact: S. Wölfing  
0049 30 787942-11  
swoelfing@tamen.de

---

Projet dans le cadre de l'appel à propositions « projets contribuant à l'application des principes communs de flexisécurité dans le cadre des programmes nationaux de réforme » du programme PROGRESS

---

### **La situation actuelle**

Les changements dans le monde de travail engendrent de nouveaux défis pour les petites et moyennes entreprises (PME), défis que souvent elles ne sont plus en mesure de maîtriser. Un de ces défis est la gestion et le développement du personnel : le manque de personnel qualifié et le changement démographique leur posera des problèmes mal connus dans une situation de « richesse de personnel disponible » que connaissait l'Allemagne orientale depuis 20 ans.

Ces entreprises visent un besoin de main d'œuvre qualifiée de plus en plus flexible, soit en termes de formation continue permanente, soit en termes de mobilité de temps et de lieu de travail. Les salariés quant à eux ne recherchent pas seulement la sécurité d'un poste de travail pour toute leur carrière professionnelle, mais la sécurisation de leur parcours professionnel.

Pour les entreprises ce fait entraîne des investissements croissants dans la formation continue de leurs collaborateurs, qui eux, en contrepartie, doivent prouver leur volonté et leur capacité de changement et d'adaptabilité.

Les PME de leur côté ont besoin de sécuriser leurs recrutements et de fidéliser des salariés qualifiés dans la durée. Ils ont besoin de soutien afin de développer leur compétitivité et leur attractivité afin de fidéliser la main d'œuvre. Cela signifie qu'une compréhension adéquate du concept de flexisécurité ne comprend pas seulement un gain de flexibilité pour les entreprises et de sécurité pour les salariés, mais également l'augmentation de sécurité pour les entreprises de disposer de personnel qualifié à long termes et la flexibilité pour les salariés de développer leur parcours professionnel selon leurs besoins. Ceci est une condition indispensable pour l'existence future des entreprises.

Dans ce contexte, le modèle français des « Groupements d'Employeurs » (GE) offre des solutions adaptées et efficaces en conciliant ces besoins complémentaires.

### **La méthodologie de transfert**

En France, les GE varient selon leur secteur professionnel, leur ancrage territorial et leur situation économique, mais ils agissent tous sur la même base juridique.

Dans une première étape, ces divers modes de fonctionnement des GE sont à collecter, analyser et systématiser, puis leurs spécificités nationales sont à identifier et à caractériser.

Ces caractéristiques, noyau du modèle, sont déjà identifiées dans une charte de qualité, soit en France, soit en Allemagne : ces deux documents ne réfèrent pas à un transfert dans d'autres contextes économiques et juridiques ; ils sont établis en vue des conditions données dans le pays respectif.

Dans une deuxième étape, les facteurs facilitants ou les freins à l'implantation des GE dans le « pays cible », l'Allemagne, sont à identifier. Il existe des travaux préalables, qui réfèrent cependant au cadre limité du Land Brandebourg, à savoir dans des territoires ruraux, économiquement faibles.

Issu de cette analyse des facteurs facilitants ou limitants, le projet développera des stratégies et des recommandations pour la mise en œuvre des GE adressés à la fois aux politiques et aux entreprises. Par ailleurs, les normes de qualité « supra-nationales » serviront de base pour le transfert des GE dans d'autres pays européens. Ces travaux seront réalisés dans deux ateliers binationaux entre les partenaires français et allemands, renforcés par des experts européens du marché du travail. Les résultats seront diffusés lors de la conférence finale de restitution du projet à Bruxelles fin 2009.

Au niveau allemand, les recommandations politiques et les guides de création seront diffusés par le biais de la fédération nationale allemande des PME auprès de ses 200 antennes territoriales. Au niveau européen, le Centre Européen de Ressources des GE diffusera les résultats du projet dans ses différents réseaux.

### **Les objectifs du projet**

Le projet poursuit deux objectifs principaux :

- intégration de l'approche GE dans le débat allemand concernant la flexisécurité
- la facilitation du transfert dans d'autres pays membres de l'UE

Ces objectifs seront réalisés par la réalisation des activités suivantes :

- développement de guides et manuels pour les entreprises et les porteurs de projets de création de GE en Allemagne,
- développement de recommandations politiques en vue de promouvoir le modèle GE au niveau national allemand,
- développement de normes de qualité pour les élus, les employeurs et les acteurs du marché de travail dans d'autres pays membres de l'UE,
- diffusion de ces outils auprès de groupes cibles identifiés.

### **Les partenaires du projet**

La **Bundesverband mittelständische Wirtschaft e.V.** (BVMW) (Fédération nationale allemande des PME) représente les petites et moyennes entreprises en Allemagne. Elle compte 150 000 membres qui totalisent 4,3 millions de salariés. La BVMW est implantée dans les régions allemandes par le biais de 200 antennes locales. Elle travaille également au niveau international puisqu'elle est membre de la Confédération Européenne des Associations des PME (CEA-PME).

La BVMW est convaincue, que le modèle des GE représente une approche innovante de mutualisation d'emploi entre entreprises afin d'augmenter leurs compétences, d'agir sur le marché et de renforcer leurs capacités de développement en matière de gestion des Ressources Humaines. Pour cela, la BVMW s'est chargée du portage du projet et mettra à disposition son réseau de diffusion.

**tamen. GmbH** (SARL) a « importé » les GE en Allemagne dans le cadre de deux projets européens dans Art.6 FSE « mesures innovatrices » et monté des GE au Brandebourg. tamen dispose d'une multitude d'expériences de gestion de projets transnationaux, acquises pendant plus de dix ans de gestion de projets européens.

Les deux partenaires ont établi un contrat de coopération, qui règle les modalités de collaboration et leurs rôles complémentaires.

La **Bundesverband der Arbeitgeberzusammenschlüsse Deutschland e.V.** (BV-AGZ) (fédération nationale des GE) réunit tous les GE existants en Allemagne (8). Elle offre du conseil et du savoir-faire pour les « pionniers » allemands.

Le **Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs Poitou-Charentes** (CRGE), partenaire de tamen SARL depuis 2002 dans les projets mentionnés Art. 6 FSE et pionnier des Centres de Ressources en France, représente 86 GE dans la région Poitou-Charentes et leurs adhérents. Les partenaires sociaux font parti du Conseil d'Administration du CRGE.

Le **Centre Européen des Ressources des Groupements d'employeurs** (CERGE), a été créé en février 2008 à Bruxelles. Il fédère les CRGE français, le BVAGZ, et le CRGE Bruxellois.

**GEMIP** est le Centre de Ressources de Midi-Pyrénées, offrant les mêmes services que le CRGE Poitou-Charentes.

Le **CRGE Bretagne** fédère une quinzaine de GE bretons et leur fournit les mêmes prestations que les autres CRGE.

Le **Conseil Général Gironde** (CG 33) a décidé de promouvoir et de soutenir financièrement la création des GE à Bordeaux et dans le département de la Gironde, la création du CRGE Gironde est en cours.

La **Confédération Européenne des Associations des PME** (CEA-PME) est une fédération politiquement neutre de plus de 20 associations de fédérations d'entreprises de toute l'Europe. Ses adhérents représentent plus que 500 000 PME dans l'UE et ses pays voisins.